

Composition du comité :

Catherine Ladouceur (Littérature et communication) et Dominique Dubuc (Biologie)

Note :

Le mandat des membres du comité s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022 et vise la surveillance de l'année financière 2021-2022.

Réunions du comité :

Le comité s'est réuni à trois occasions, le 24 février 2022, le 13 juin 2022 et le 16 septembre 2022 au local du SPECS.

Mandat :

Dans le cadre du mandat du comité, il a été retenu que les éléments suivants pourraient constituer les principaux sujets de vérification :

Sujets de vérification

- A) Le fonds de résistance syndicale (FRS) : suivi systématique de l'évolution du FRS ainsi que des placements.
- B) Le fonds d'opération :
 - 1) La gestion quotidienne (le comité vérifie aléatoirement des documents reliés à différentes transactions).
 - 2) Le budget (le comité questionne les postes budgétaires qui soulèvent des interrogations).
 - 3) Les procédures (le comité peut vérifier aléatoirement les procédures utilisées pour répartir les montants budgétés. Il peut aussi vérifier la conformité de déboursés en regard des propositions adoptées par l'assemblée générale ou par le bureau exécutif).
 - 4) Vérification d'un thème lié au budget (le comité pourra vérifier un thème comme les procédures de gestion, les indemnités, les dépenses de secrétariat, les dons aux organismes, les subventions aux différents comités et faire des recommandations).
- C) Formuler, si nécessaire, des suggestions ou recommandations.

A) Suites au rapport du comité de surveillance d'octobre 2021

Dans son rapport 2020-2021 soumis à l'assemblée générale du 13 octobre 2021, le comité de surveillance a recommandé à l'exécutif quelques suivis à faire :

A-1 En lien avec les recommandations de 2019 et 2020 :

1. Dans la comptabilité, bien identifier dans le nom du fichier la date des transactions (factures, reçus, réclamations). **(RÉALISÉ)**
2. Décrire le cheminement des transactions en comptabilité (élaborer une procédure). **(RÉALISÉ ++)**
3. Bien que les membres du comité ne soient pas certains que la question de la sécurité des données fasse partie du mandat du comité, ils expriment le souhait qu'un comité soit constitué en assemblée générale afin d'élaborer une politique de sécurité au SPECS. Cette politique devrait notamment clarifier qui a accès aux données confidentielles. **(EN COURS)**
4. Dresser un portrait de l'organisation des données informatiques ainsi que des méthodes en place pour l'archivage. **(RÉALISÉ)**

A-2 En lien avec les recommandations de 2021 :

1. S'assurer que chaque année, on fasse signer un formulaire d'engagement à la confidentialité par les membres du comité de surveillance; **(RÉALISÉ)**
2. Envisager la participation du SPECS au programme de formation du CCSNE sur le comité de surveillance, possiblement à l'hiver 2022; **(REPORTÉ À 2023)**
3. Faire la vérification du calcul des cotisations syndicales (0,05%) versées pour les fins du FRS depuis 2017-2018 et faire les ajustements le cas échéant. **(RÉALISÉ)**

A-3 Recommandations formulées en 2019 à l'intention des futurs comités de surveillance

- Que le comité de surveillance fasse une vérification systématique d'au moins un mois au cours de l'année; **(RÉALISÉ – MAI 2022)**
- Mettre au point la structure du dossier de vérification en adaptant la liste de documents proposés dans le cartable de formation du CCSNE; **(EN COURS DE RÉALISATION)**
- Que le comité de surveillance fasse annuellement un suivi systématique de l'évolution du fonds de résistance syndicale (FRS) ainsi que des placements. **(RÉALISÉ)**

B) Les activités de surveillance effectuées en 2021-2022 :

- Les membres du comité de surveillance ont signé le formulaire d'engagement à la confidentialité;
- Vérification et validation, dans la comptabilité et l'archivage des fichiers, de l'identification adéquate et uniforme des informations liées aux transactions (factures, reçus, réclamations);
- Vérification de la comptabilité du mois de mai 2022;
- Vérification du document de procédure, incluant la structure de l'organisation des données informatiques ainsi que des chemins d'accès pour l'archivage, préparé par Luc Loignon;
- Suivi et validation du partage FRS-Fonds d'opérations Fonds de résistance syndicale (FRS).

C) Recommandations formulées au bureau exécutif

Le comité formule les recommandations suivantes au bureau exécutif :

En lien avec les recommandations de 2019 à 2021 :

1. Rendre disponible aux membres du comité de surveillance le cartable de formation du CCSNE et mettre au point la structure du dossier de vérification;
2. Bien que les membres du comité ne soient pas certains que la question de la sécurité des données fasse partie du mandat du comité, ils expriment le souhait qu'un comité soit constitué en assemblée générale afin d'élaborer une politique de sécurité au SPECS. Cette politique devrait notamment clarifier qui a accès aux données confidentielles.

Nouvelles recommandations en 2022 :

1. S'assurer que chaque année, on fasse signer un formulaire d'engagement à la confidentialité par les membres du comité de surveillance;
2. Envisager la participation du SPECS au programme de formation du CCSNE sur le comité de surveillance, possiblement à l'hiver 2023;
3. Implanter un système afin d'effectuer des sauvegardes régulières des données (data backup);
4. Aux fins de suivi, produire un document permettant de lister toutes les démarches entreprises par le SPECS pour augmenter le niveau de sécurité des données du syndicat en attendant la mise sur pied d'un comité réfléchissant à une éventuelle politique de sécurité.

D) Recommandation à l'assemblée générale

Le comité de surveillance recommande aux membres d'approuver les états financiers présentés à l'assemblée générale du 13 octobre 2022.

Catherine Ladouceur et Dominique Dubuc
Membres du comité de surveillance
13 octobre 2022